

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUILLET 2021**

Délibération
n°2021.07.137

**Renégociation et
extension du label Pays
d'art et d'histoire**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

Secrétaire de Séance : Michel BUISSON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Sophie FORT, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Karine FLEURANT-GASLONDE, Thierry HUREAU, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Fabrice VERGNIER, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021	DÉLIBÉRATION N° 2021.07.137
CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE	Rapporteur : Monsieur DESAPHY
RENEGOCIATION ET EXTENSION DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	

Le label Ville d'art et d'histoire a été décerné à la ville d'Angoulême en 1987. En 1997 ce label intitulé «Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois » a été élargi à 23 communes (Angoulême, Balzac, Champniers, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mouthiers-sur-Boême, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Ruelle, Saint-Michel, Saint-Yrieix, Soyaux, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil-et-Giget).

Le label Pays d'art et d'histoire fut porté par l'Association de loi 1901 « Via patrimoine » jusqu'au 30 juin 2018. Ce portage associatif devenu fragile ne permettait plus de garantir la pérennité du label. C'est pourquoi le conseil communautaire du 15 mars 2018 a approuvé par délibération n° 2018.03.075 la création d'un service patrimoine - label Pays d'art et d'histoire - et l'intégration des agents de l'association Via Patrimoine à compter du 1^{er} juillet 2018.

Conformément à la circulaire du 8 avril 2008, les conventions Villes et Pays d'art et d'histoire ont une durée de validité de 10 ans. Au-delà, elles doivent être renégociées. L'État-Ministère de la Culture a demandé à GrandAngoulême de renouveler la convention Pays d'art et d'histoire.

Au regard de cette obligation, il est proposé d'entamer la procédure portant sur la renégociation de la convention Pays d'art et d'histoire et sur l'extension du périmètre du label Pays d'art et d'histoire à l'ensemble des 38 communes de l'agglomération (soit 15 communes supplémentaires : Asnières-sur-Nouère, Bouëx, Brie, Claix, Dignac, Jauldes, Marsac, Mornac, Roulet-Saint-Estèphe, Saint-Saturnin, Sers, Sireuil, Torsac, Voulgézac, Vouzan).

Cette procédure repose sur deux axes :

1. Bilan de la convention Pays d'art et d'histoire 1997-2021 :

- Appréciation de la politique menée en termes de qualité architecturale (conservation, gestion, protection et création, urbaine et paysagère),
- Bilans d'activités en termes de sensibilisation des habitants, du public jeune et des touristes,
- Existence d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) ou d'une exposition permanente et ses éventuelles évolutions,
- Partenariats,
- Financements.

1. Renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire et extension du périmètre du label :

- Inventaire patrimonial de l'ensemble du territoire étendu et rédaction des fiches d'identité patrimoniale,
- Présentation du périmètre et motivation de la candidature Pays d'art et d'histoire,
- Présentation des politiques menées dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, des patrimoines, de l'urbanisme et du paysage,
- Présentation du mémoire final définissant le projet culturel pour les 5 prochaines années en fonction des nouveaux enjeux identifiés sur le territoire par rapport aux enjeux prioritaires du ministère de la Culture et le projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

La durée de la procédure est estimée à 24 mois.

Ce dossier sera soumis à l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

Dans l'hypothèse d'un avis favorable de cette commission, il conviendra de procéder à la rédaction de la nouvelle convention Pays d'art et d'histoire et des documents afférents pour approbation par l'ensemble des partenaires et signature.

Je vous propose :

D'APPROUVER la démarche de renégociation du label Pays d'art et d'histoire et d'extension du label à l'ensemble des 38 communes de GrandAngoulême en vue de passer une nouvelle convention avec l'Etat Ministère de la Culture. Cette démarche débiterait à compter du 1^{er} septembre 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBEREE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 22 juillet 2021	<u>Affiché le :</u> 22 juillet 2021